

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

53

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 22 décembre 2011



MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. LOUIS (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme MODDE (pouvoir M. DELVALEE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir Mme VANDRIESSE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Syndicat mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont - Rapport d'activités et compte administratif 2010 - Information du Conseil Municipal**

Madame Popard, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, au sens strict, aux syndicats mixtes ; toutefois, Madame la Présidente du syndicat mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont m'a proposé de vous informer du contenu du rapport d'activités de cet organisme.

Le syndicat mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont a été créé par arrêté préfectoral du 19 juillet 1988 entre le District de l'Agglomération Dijonnaise (transformé le 1er janvier 2000 en Communauté de l'Agglomération Dijonnaise) et les communes de Dijon, Ruffey-lès-Echirey, Saint-Apollinaire, et Varois-et-Chaignot.

Il a pour objet l'étude et la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien nécessaires au bon écoulement des eaux du ru de Pouilly et du Bas-Mont.

Les travaux réalisés en 2010 concernent :

- l'entretien des cours d'eau (faucardage) pour 2 084,63 €,
- l'entretien du bassin écrêteur de crues, (tonte de pelouses, ramassage et évacuation de déchets, broyage et taille de haies) pour 4 305,60 €.

En ce qui concerne le compte administratif 2010 du syndicat mixte, les dépenses s'élèvent à 356 310,46 €, les recettes à 358 232,29 €, soit un excédent de clôture de 1 921,83 €.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la communication relative au rapport d'activités et au compte administratif 2010 du syndicat mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**